

Contrat engagement solidaire d'un mois pour tester

AMAP
Le panier de la Tour
Penchée
2 av des Meuniers
91150 Etampes

CONTRAT LEGUMES (TEST)

Producteur :
EARL Carreau A et V (alias Virginie Carreau)
Délices du Potager
1, rue des maraîchers - 28310 POINVILLE

A rédiger en 3 exemplaires signés à l'AMAP les jours de distribution (abonné, producteur, archivage)

Nom / Prénom de l'adhérent.....

Adresse :

Téléphone :Courriel :

Engagements :

- Adhérent : Je soussigné(e), membre de l'association « **Le Panier de la Tour Penchée** », après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur affiché dans le local, confirme mon contrat pour les **légumes (test)** avec **EARL Carreau A et V**.

Date du début du test	Date de fin du test	Mini panier 4 x 11 € = 44 €	Petit panier 4 x 16 € = 64 €	Grand panier 4 x 25 € = 100 €

Les produits commandés sont à retirer au local de l'AMAP le jeudi entre 18 heures et 19 heures 30.

Je joins à mon contrat signé le chèque à l'ordre **EARL Carreau A et V** et daté du jour de la création :

1 chèque / Espèces

Encaissé

Numéro du chèque	
Montant du chèque	

- Producteur : EARL Carreau A et V s'engage à fournir à chaque distribution prévue la quantité de légumes choisie lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution.
- Les signataires du présent contrat déclarent avoir pris connaissance des conditions du contrat décrites en dernière page

Fait à :le.....

Fait à :le.....

« Lu et approuvé » et signature de l'adhérent :

« Lu et approuvé » et signature du producteur :

*Nota : L'association **Le Panier de la Tour Penchée** a établi un partenariat avec EARL Carreau A et V Producteur Biologique. En souscrivant un contrat avec lui, vous préachetez des **légumes**, manifestez votre solidarité envers un producteur local engagé dans une démarche biologique. Vous contribuez à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Vous aidez de ce fait notre producteur-partenaire à planifier sa production, et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.*

OBJET ET EXPOSE DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir l'exploitation du producteur

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours.

PRÉFINANCER la production,

PRENDRE SA PART selon les termes du contrat.

(ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),

ASSUMER les imprévus liés à la production,

ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.

LE PRODUCTEUR partenaire

LIVRER DES PRODUITS de qualité,

ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution,

INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de son exploitation,

ACCUEILLIR les abonné(e)s sur son exploitation,

ADHÉRER de préférence au réseau AMAP Ile-de-France.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, le producteur et tous les membres de l'association.

L'AMAP Le panier de la Tour Penchée et ses liens de communication :

Téléphone : 07 49 71 05 48

Courriel : panier.tourpenchee@gmail.com

Facebook

Instagram